

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 17
Voix favorables : 17
Voix défavorables : 0
Abstention : 0
Refus de prendre part au vote : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22/05/2023

DELIBERATION
n°CA 2023-57

*relative à l'attribution de bons d'achats dans le cadre de la reconnaissance d'une mobilisation
bénévole d'étudiants lors d'un évènement valorisant l'École d'Économie de Toulouse*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Un bon « FNAC » d'une valeur de 15€ sera remis aux étudiants ayant participé à une action de promotion en lien avec le service des Admissions et de la Promotion de l'établissement.

Ce bon prend la forme d'une « e-Carte-Cadeau ».

Compte tenu du nombre d'actions ayant eu lieu en 2022-2023 et au regard des évènements prévus en 2023-2024, le nombre de bons pouvant être ainsi remis est fixé à 15, soit 15 bons d'une valeur de 15€ chacun représentant une somme de 225€.

Article 2 :

Ces subventions seront imputées sur le Centre de coût 7021F10001 (Ecole d'économie de Toulouse).

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

**Le doyen d'âge dans le grade le plus élevé des
membres élus des enseignants-chercheurs, du
conseil d'administration,**

Présidente de séance,

Ingela ALGER

